

Audit de suivi de la mise en œuvre des principales recommandations : projet TNI clé SIPACfutur

Secrétariat d'État à l'économie

L'ESSENTIEL EN BREF

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a effectué quatre audits du projet clé SIPACfutur auprès de l'organe de compensation de l'assurance-chômage, rattaché au centre de prestations Marché du travail et assurance-chômage du Secrétariat d'État à l'économie (SECO-TC). Six recommandations ont été formulées à l'issue du quatrième audit urgent réalisé en 2023. Elles ont une influence directe sur la suite du projet et la stabilité de la nouvelle planification. En raison de l'importance des recommandations formulées, le CDF a examiné l'état de leur mise en œuvre dans les plus brefs délais. En parallèle, les six recommandations issues de l'audit réalisé en 2021 ont été réexaminées.²

Depuis l'été 2023, la nouvelle planification du projet SIPACfutur subit des modifications. Elle faisait état, à la fin du mois d'avril 2024, de besoins supplémentaires à hauteur de 53,06 millions de francs par rapport à ce qui avait été indiqué dans le dernier état de planification. Le projet est reporté de 24 mois et son coût total s'élève désormais à 183,36 millions de francs. Le 26 avril 2024, la Commission de surveillance du fonds de compensation de l'assurance-chômage (CS AC) a approuvé une première augmentation du budget de 7,4 millions de francs, affectée à l'introduction prévue du type de prestation « Indemnité en cas d'insolvabilité ». Ce type de prestation a effectivement été introduit en juin 2024. Le reste des coûts supplémentaires doit être soumis à la CS AC pour approbation en septembre ou octobre.

Le CDF a constaté que les mesures prises pour mettre en œuvre les recommandations sont bénéfiques, bien que le projet se trouve encore dans une situation critique. Certains problèmes ne sont toujours pas résolus et d'autres surcoûts et retards dans le projet restent possibles, car plusieurs éléments sont en attente de validation. Leur évolution pourrait également être influencée par la nouvelle gouvernance du projet.

Les recommandations restent d'actualité dans une situation de risque très tendue

Les mesures et modifications mises en place semblent aller dans la bonne direction pour l'ensemble des recommandations, mais il est encore trop tôt pour procéder à une évaluation définitive. Certaines mesures doivent encore être appliquées, faire leurs preuves ou être développées davantage. C'est par exemple le cas dans les situations où les processus, rôles ou responsabilités ont changé, notamment en ce qui concerne la composition des organes. Presque toutes les mesures nécessitent un changement de la culture au sein de l'organisation de base, une transformation qui ne peut s'achever en l'espace de six mois.

La nouvelle gouvernance du projet aura également une influence sur la mise en œuvre des mesures. En effet, le changement de mandant et de direction pour le projet implique le recrutement de nouveaux collaborateurs à des postes clés. À la suite de ce changement, l'une des douze recommandations est devenue caduque.

Le développement de la gestion du portefeuille : une étape essentielle pour faire progresser la maturité de l'organisation

L'organisation de base œuvre actuellement pour mettre en place une gestion du portefeuille efficace.

² « Audit du projet informatique clé SIPACfutur » (PA 21304) et « Audit du projet TNI clé SIPACfutur » (PA 23622), disponibles sur le site Internet du CDF

Une approche intersectorielle permettrait, par exemple, de piloter les projets de l'organisation de base en prenant en considération les capacités nécessaires à l'exploitation des systèmes ou de créer une représentation concrète des relations techniques entre les systèmes, applications et chemins critiques des projets. Une bonne gestion est aussi souhaitable en vue du prochain projet de même envergure que SIPACfutur, à savoir le remplacement du système informatique utilisé pour le placement et la statistique du marché du travail (PLASTA).

À présent, des échanges intersectoriels plus poussés sont nécessaires pour définir des objectifs communs. Il faudra également déterminer la valeur ajoutée des mesures pour toutes les parties concernées.

Le SECO-TC doit considérer la stabilité de SIPAC 1.0 comme un risque opérationnel

Le système de versement des prestations de l'assurance-chômage SIPAC 1.0 a presque 30 ans : il est seulement possible de procéder à des modifications minimales et son exploitation présente certains défis techniques. Le système devrait être remplacé par SIPAC 2.0 fin 2025.

Rien n'indique que le système puisse compromettre le versement des prestations d'assurance-chômage, mais chaque extension de la période d'exploitation fait augmenter le risque qu'une panne se produise. Or, au vu des changements opérés dans la gouvernance du projet et étant donné que la validation de la planification reste en attente, de nouveaux reports de l'introduction de SIPAC 2.0 ne peuvent pas être exclus.

Par conséquent, le CDF recommande au SECO d'examiner l'exploitation de SIPAC 1.0 de très près et de l'inscrire en tant que risque opérationnel à part entière du SECO-TC. Tous les éventuels reports de l'introduction de SIPAC 2.0 doivent être évalués en prenant en considération ce facteur de risque.

Texte original en allemand